

REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS TAP des enfants de l'école Hector Malot Flixecourt

Les parents ou responsables légaux des enfants souhaitant participer aux ateliers TAP doivent obligatoirement :

- L'inscrire sans retard par l'intermédiaire des bulletins distribués à l'enfant ;
- Veiller à son assiduité (l'inscription vaut engagement à participer à toutes les séances de l'atelier choisi, sans possibilité de changement d'atelier en cours de période) ;
- Effectuer le paiement au début de chaque trimestre (comme spécifié sur les bulletins d'inscription) ;
- Signaler toute absence à l'enseignant dès le matin ;
- Prévoir une tenue adaptée pour les ateliers sportifs.

L'enfant s'engage à avoir un comportement respectueux envers les encadrants adultes, les autres enfants :

Ce qu'on doit faire :

- ☺ Se ranger dans la grande cours dès la fin de la classe (ne pas aller au portail)
- ☺ Parler poliment
- ☺ Participer à l'atelier
- ☺ Parler sans crier
- ☺ Demander la permission
- ☺ Obéir à l'encadrant adulte

Ce qu'on ne doit pas faire

- ☹ Ne pas insulter
- ☹ Ne pas donner de coup
- ☹ Ne pas quitter l'atelier sans la permission de l'encadrant

L'enfant s'engage à respecter les locaux et le matériel :

Ce qu'on doit faire :

- ☺ Entrer tranquillement dans les locaux (salles de classe, polyvalente, ...)
- ☺ Aider à ranger

Ce qu'on ne doit pas faire

- ☹ Ne pas voler de matériel
- ☹ Ne pas endommager volontairement les locaux et le matériel

Si l'enfant ne respecte pas l'une de ces règles :

La 1^{ère} fois, il reçoit un avertissement : il doit formuler des excuses et ses parents sont informés de l'incident.

La 2^{ème} fois entraine son exclusion pour l'année scolaire des TAP.

Il ne sera pas fait de remboursement du paiement du trimestre.

Il n'y aura pas d'inscription sur un autre atelier.

Parents/Responsables légaux

Nom _____ Prénom _____

J'ai pris connaissance du règlement
Signature

Enfant

Nom _____ Prénom _____

J'ai pris connaissance du règlement
Signature

